

DÉPARTEMENT DU NORD

**MAIRIE DE BUYSSCHEURE**

**Travaux Communaux**

**ADJUDICATION**

**Pour la construction d'une Classe enfantine, à frais communs  
avec la Commune de Noordpeene**

Estimation montant à 3.869 fr. 79 non compris  
les honoraires de l'architecte

**Cautionnement : 60 francs**

*Le Maire de la Commune de Buysseure,*

Donne avis que le **JEUDE 25 JUN 1908**, à 2 heures de l'après-midi, à la Mairie, il sera procédé par lui, en présence de deux Membres du Conseil municipal, du Receveur municipal et de M. Hainez, architecte, à l'adjudication, sur soumissions cachetées, des Travaux ci-après indiqués :

L'adjudication aura lieu à tant de francs pour cent de rabais, sur les prix du projet.

Nul ne sera admis à concourir s'il n'a les qualités requises pour entreprendre les travaux et en garantissant le succès; à cet effet, chaque concurrent sera tenu à fournir : 1° un certificat constatant sa capacité; 2° un engagement en bonne et due forme, de fournir le cautionnement dans la huitaine, s'il est déclaré adjudicataire.

Le certificat de capacité sera délivré par un ingénieur ou un architecte. Il ne devra pas avoir plus d'un an de date, au moment de l'adjudication. Ce certificat devra être revêtu du visa de M. Hainez, architecte à Lille, rue de l'Orphéon, 2, au moins huit jours avant l'adjudication.

Le cautionnement sera fourni en numéraire.

L'adjudicataire paiera comptant les frais de l'adjudication.

Les soumissions devront être conformes au modèle ci-après et écrites sur papier timbré. Elles seront placées dans une première enveloppe cachetée, laquelle sera renfermée elle-même dans une seconde enveloppe avec les autres pièces exigées.

Cette première enveloppe portera pour suscription : *Soumission du sieur* (nom du soumissionnaire), pour construction d'une classe enfantine.

Les paquets devront être déposés dans une boîte à ce destinée, placée à la Mairie.— Ils seront reçus jusqu'à heures de l'après-midi; immédiatement après on en commencera l'ouverture.

Toute soumission qui contiendrait dérogation aux devis et conditions arrêtés par l'Administration ne sera pas admise.

Toute soumission qui ne serait pas appuyée des pièces exigées ne sera pas ouverte.

Dans le cas où des soumissions, parmi les plus avantageuses, contindraient des offres égales, un nouveau concours sera ouvert séance tenante, entre les signataires de ces soumissions.

Les procès-verbaux seront soumis à l'approbation de M. le Préfet.

Les concurrents pourront prendre connaissance des pièces du projet au secrétariat de la Mairie, tous les jours de 8 heures du matin à 4 h. de relevée.

Fait à Buysseure, le 4 Juin 1908.

**Le Maire : Alfred COOCHE.**

---

**MODELE DE SOUMISSION**

(1) Je soussigné, (nom, prénoms, profession et demeure), faisant élection de domicile à \_\_\_\_\_ après avoir pris connaissance du devis des travaux à exécuter lesquels travaux sont évalués à 3.869 fr. 79, non compris les honoraires de l'architecte

(2) Me soumetts et m'engage à exécuter lesdits travaux, conformément aux conditions du devis, moyennant le prix d'application du bordereau sur lesquels je consens un rabais de ( en toutes lettres ) francs par cent francs.

M'engage en outre à payer les frais d'affiches et de publication, insertion dans un journal, ceux du timbre et d'expédition du devis, du bordereau des prix et du détail estimatif ainsi que du procès-verbal d'adjudication et d'enregistrement, auxquels la présente soumission pourra donner lieu si elle est acceptée.

J'offre à titre de cautionnement la somme de Sixante francs que je m'engage à verser dans le délai de huit jours.

Fait à Buysseure, le \_\_\_\_\_ 1908.

(1) Lorsqu'il y a plusieurs entrepreneurs, mettre : Nous soussignés..... sous obligation conjointement et solidairement.....

Cassel, Imprimerie L. Fleury.

Adjudication pour la construction d'une classe enfantine, à frais communs avec la commune de Noordpeene. Surélévation de l'existant. 25 juin 1908 (AD Nord : 2 O 118/25).

Référence du document reproduit :

- AD Nord. Série O ; 2 O 118 : 118/1-69. **Affaires communales - Buysseure.**

IVR32\_20255900550NUCA

Auteur de l'illustration (reproduction) : Delphine Volto Jourdan

Date de prise de vue : 2023

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Département du Nord - Archives départementales  
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation